

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil SEIZE, le 11 avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 6 avril 2016, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Hélène ALBANESI a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusés : Madame Sonia BORNE et Monsieur Alain MAZOYER

Ordre du jour :

- ◆ *Vote des taux des contributions directes*
- ◆ *Vote du budget principal et des budgets annexes pour 2016*
- ◆ *Vote des indemnités des Elus pour 2016*
- ◆ *Stand de tir – mise à disposition d'un terrain communal*
- ◆ *Agenda accessibilité Ad'AP*
- ◆ *Diagnostic éclairage public*

Questions diverses :

- *Bureau de Vote Lusans*
- *Compte-rendu réunion garants*
- *Marché de printemps APE*
- *Manifestations prévues par l'ELAN*
- *Compte-rendu réunion mesures compensatoires projet éolien*
- *Réception de travaux station d'épuration lot 1*
- *Point sur la situation du schéma départemental de coopération intercommunale*
- *Baume Les Dames Athlétisme-demande de salle*
- *Garde champêtre*
- *Bulletin d'infos municipales*
- *Prochaine réunion*

Les membres présents du conseil municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 7 mars 2016 avec :

- 13 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

2016-19 : Vote des taux des contributions directes

Le maire propose au conseil municipal de fixer les taux des contributions directes pour 2016.

Il rappelle qu'à partir de cette année, la commune est passée en fiscalité unique et que par conséquent il n'y a pas plus à voter de taux pour la CFE.

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 et après délibération, le conseil municipal fixe, 13 voix pour, les taux d'imposition communaux suivants **pour l'année 2016** :

	<i>Taux 2015</i>	<i>Taux votés pour l'année 2016</i>
Taxe d'habitation	14.96	14.96
Foncier bâti	9.67	9.67
Foncier non bâti	9.07	9.07
CFE	17.74	0

2016-20 : Vote du budget principal pour l'année 2016

Le budget primitif du budget communal de l'année 2016 est présenté au conseil municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2015, après vote du compte administratif 2015.

Ce budget a été présenté à la commission de finances le 4 avril 2016. Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article et d'une analyse de ce budget. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	703 819.00	740 851.00	37 032.00
Investissement	458 617.76	458 618.00	0.24
Total	1 162 436.76	1 199 469.00	37 032.24

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent, 13 voix pour, le budget primitif du budget communal 2016, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2016-21 : Vote du budget forêt pour l'année 2016

Le budget primitif du budget FORET de l'année 2016 est présenté au conseil municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2015, après vote du compte administratif 2015.

Ce budget a été présenté à la commission de finances le 4 avril 2016. Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article et d'une analyse de ce budget. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	127 241.00	171 105.00	43 864.00
Investissement	25 121.00	25 121.00	0.00
Total	152 362.00	196 226.00	43 864.00

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent, 13 voix pour, le budget primitif du budget FORET 2016, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2016-22 : Vote du budget assainissement pour l'année 2016

Le budget primitif du budget ASSAINISSEMENT de l'année 2016 est présenté au conseil municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2015, après vote du compte administratif 2015.

Ce budget a été présenté à la commission de finances le 4 avril 2016. Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article et d'une analyse de ce budget. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	24 145.00	85 376.00	61 231.00
Investissement	270 253.79	341 546.00	71 292.21
Total	294 398.79	426 922.00	132 523.21

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent, 13 voix pour, le budget primitif du budget ASSAINISSEMENT 2016, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2016-23 : Vote du budget eau pour l'année 2016

Le budget primitif du budget EAU de l'année 2016 est présenté au conseil municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2015, après vote du compte administratif 2015.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 4 avril 2016. Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article et d'une analyse de ce budget. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	37 729.00	67 460.00	29 731.00
Investissement	229 651.00	229 651.00	0.00
Total	267 380.00	297 111.00	29 731.00

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent, 13 voix pour, le budget primitif du budget EAU 2016, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2016-24 : Vote des indemnités des élus pour 2016

Le maire expose les dispositions concernant les indemnités de fonction propres au maire :

En l'absence d'une décision explicite du Conseil Municipal, l'indemnité du maire sera versée par le comptable au taux maximal (loi du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité) étant précisé que les indemnités seront liquidées à compter de la date d'entrée en fonction du maire. **Seule une décision expresse formulée par le conseil municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité.**

Le maire délégué, visé à l'article L.2113-13, perçoit l'indemnité correspondant à l'exercice effectif de ses fonctions de maire, fixée en fonction de la population de la commune associée.

Concernant les adjoints, le maire donne par arrêté municipal les délégations suivantes :

Premier adjoint : Travaux d'urbanisme, réseaux, voirie. Responsable des bâtiments communaux. Relations avec l'ONF.

Deuxième adjoint : Relations entre les associations culturelles et sportives et la municipalité. Responsable des publications municipales.

En conséquence, le maire propose de se prononcer sur l'octroi des indemnités de fonction **des élus selon tableau ci-dessous** :

	Pourcentage maximal pouvant être attribué	Montant maximal	Pourcentage anciennement attribué depuis 2009	Montant de l'indemnité brute anciennement attribuée
Maire	31	1178.46 €	14.40	547.41 €
Maire délégué	17	646.25 €	7.40	281.30 €
1 ^{er} adjoint	8,25	313.62 €	5.40	205.27 €
2 ^{ème} adjoint	8,25	313.62 €	4.40	167.26 €

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonction aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, 13 voix pour, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, de maire délégué de la commune associée de LUSANS et d'adjoints au maire, calculé sur un pourcentage de l'indice majoré 1015.

	Pourcentage	Montant
Maire	14.40	547.41
Maire délégué	7.40	281.30
1 ^{er} adjoint	5.40	205.27
2 ^{ème} adjoint	4.40	167.26

2016-25 : Stand de tir- mise à disposition d'un terrain communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la délibération 2015-41 prise lors de la séance du 26 juin 2015 comporte une erreur sur la localisation du terrain mis à disposition.

Une délibération identique mais avec une modification de parcelle est donc proposée au vote.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande d'utiliser un terrain communal pour l'ouverture d'un stand de tir sur le site de l'ancienne carrière, jouxtant le terrain de motocross, pour des tireurs licenciés affiliés à la fédération française de tir. Une homologation sera demandée par les tireurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à :

12 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

(1 conseiller n'a pas pris part au vote de cette délibération car il est arrivé en retard).

- de donner l'autorisation au club de tir, représenté par Monsieur Alain JEANNINGROS, d'occuper gratuitement la parcelle cadastrée D 278 afin d'exercer l'activité de tir, après accord d'homologation. L'entretien et la remise en état pour aménager le terrain sont à la charge du demandeur. La convention sera prise pour une durée de 5 ans. En cas de résiliation de la convention par l'une ou l'autre partie, le terrain devra être restitué en l'état.
- d'adopter la convention correspondante,
- de mandater Monsieur le Maire pour signer cette convention et toutes autres pièces se rapportant à cette affaire.

2016-26 : Agenda accessibilité Ad'AP

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les gestionnaires des ERP, ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Aussi, la commune a élaboré son Ad'AP sur 3 ans pour les 9 ERP communaux recensés pour un coût total estimé à 125 451 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à

13 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

L'agenda d'accessibilité Ad'AP tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune, et autorise le Maire à le signer et le déposer auprès du préfet.

2016-27 : Diagnostic éclairage public

Le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer a retenu le PETR pour être labellisé Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV). Dans ce cadre, des financements sont accordés au PETR du Doubs Central. Une partie de ces fonds sont destinés à une opération de rénovation de l'éclairage public. Les travaux qui seront accompagnés ont pour objectifs de réduire les consommations et les dépenses, éliminer les équipements vétustes, mettre aux normes les installations, améliorer la sécurité et la qualité de service ainsi que diminuer la pollution lumineuse.

Pour identifier précisément les travaux à entreprendre un diagnostic doit être réalisé en amont.

Par conséquent, le PETR propose aux communes de son territoire de réaliser ce diagnostic avec un groupement de commandes. Ce diagnostic est subventionné par l'ADEME (Agence De l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie) et de la région.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a répondu favorablement à la proposition du PETR du Doubs central pour faire réaliser ce diagnostic complet et exhaustif des installations d'éclairage public du territoire communal.

Cette étude vise à :

- Faire un état des lieux des installations en éclairage public de la commune
- Identifier les armoires de commandes et s'assurer de leurs conformités avec les normes de sécurité électrique
- Lister tous les points lumineux en déterminant pour chacun d'eux son efficacité, sa consommation, sa puissance et sa vétusté
- Définir les priorités d'intervention et les travaux à mener pour améliorer l'efficacité des installations et réaliser des économies d'énergie
- Estimer les coûts afférents à ces travaux en précisant leur temps de retour sur investissement
- Réaliser un plan des installations.

Le diagnostic portera sur les seules installations d'éclairage public du domaine communal. Les équipements concernés doivent être destinés à l'éclairage fonctionnel des voies publiques (et leurs dépendances) et à l'éclairage d'ambiance des espaces publics (places, parcs, parking, etc.).

Sont exclus tous les autres équipements d'éclairage extérieur, tels que les installations sportives, commerciales, événementielles, industrielles ou publicitaires, ainsi que les feux de trafic routier et les illuminations de bâtiments.

Ce diagnostic devra constituer un élément décisionnel fiable pour la commune permettant de cerner les travaux à entreprendre. Si elle le souhaite, la commune pourra participer à la deuxième phase de l'opération pour être accompagnée techniquement et financièrement dans la réalisation des travaux.

Pour mener à bien ce diagnostic préalable, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes entre les communes participantes. Une convention constitutive précise les modalités de ce groupement et sera signée entre les communes et le PETR du Doubs central.

Le PETR sera le coordinateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à

13 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

- Décide d'adhérer au groupement de commandes avec les communes participantes et le PETR pour la réalisation de ce diagnostic,
- Désigne le PETR du Doubs central comme coordinateur du groupement de commandes,
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération et notamment l'article 6 sur les modalités de paiement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les actes afférents à cette décision,
- Approuve le lancement de la consultation pour la conclusion de marché,
- Autorise Monsieur le Président du PETR du Doubs central à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché issu du groupement de commandes dont notamment la signature du marché,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant,
- Autorise le Président du PETR à solliciter l'ADEME et le Conseil Régional pour bénéficier des subventions « Diagnostic éclairage public ».

Questions diverses :

Bureau de Vote Lusans

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal d'un courrier que le collectif contre la fermeture du bureau de vote de Lusans a adressé aux communes voisines susceptibles de s'associer en commune nouvelle.

Compte-rendu réunion garants

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal de la réunion entre la commune, les garants et l'ONF organisée afin de définir de façon plus précise le rôle du garant.

Marché de printemps APE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association des parents d'élèves organise un marché de printemps dans la cour de l'école le samedi 30 avril de 9h00 à 16h00. Ce marché proposera des produits du terroir, des stands réalisés par l'école et des stands artisanaux. Il est possible de commander un repas pour la pause du midi.

Manifestations prévues par l'ELAN

Monsieur Claude Mesnier, Président de l'ELAN fait part des projets de l'association aux membres du conseil :

30 avril au soir : concert de « chœur de pierre » à l'église
21 mai : nettoyage de printemps des chemins de bois en forêt avec un verre de l'amitié en fin de journée
3 juillet à midi : pique-nique à Lusans

Compte-rendu réunion mesures compensatoires projet éolien

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des débats lors de la réunion du jeudi 7 avril avec les acteurs du parc éolien (Opale - Artélia - Vélocita) et l'ONF. La commune a maintenu sa position sur l'objectif de désenclaver les coupes de bois sur le massif forestier de Lusans et par conséquent de maintenir globalement le tracé de la route forestière. Une réunion prochaine doit permettre d'arriver à un consensus.

Réception de travaux station épuration lot 1

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux du lot 1 de la station d'épuration ont été réceptionnés le mardi 5 avril. Quelques réglages ont été réalisés et tout fonctionne correctement.

Point sur la situation du schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire fait le point sur la situation actuelle. Une dissolution de la CCVA est en cours, l'inventaire va être effectué afin de restituer aux différentes communes les actifs et passifs. Des commissions ont été créées afin de travailler sur les compétences obligatoires qui devront être assumées et les compétences optionnelles qui pourraient être prises par le nouvel EPCI.

Baume Les Dames Athlétisme

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune a accordé à l'association Baume Les Dames Athlétisme, le prêt de la salle des associations à la section Zumba le jeudi soir de 19h00 à 21h00.

Il donne connaissance d'un courrier reçu dans lequel le Président de l'association fait part de son souhait de modifier les créneaux horaires de cette activité et ainsi bénéficier du prêt de la salle pour cette même activité le jeudi soir de 20h00 à 21h00 et le lundi soir de 20h00 à 21h00.

Pour des raisons pratiques, diverses réunions et état des lieux sortant de cette salle le lundi soir, il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Garde champêtre

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu Monsieur Bardey Ludovic pour lui présenter ses missions de garde de voirie, agréé par le préfet ; Il relève les infractions sur le territoire choisi et dresse les amendes (haies non taillées, déchets sur la voie publique, etc....)

Il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition pour l'instant.

Recrutement agent d'entretien

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Vanessa Tagliacambe a donné sa démission. La commune est à la recherche d'une personne pour la remplacer à hauteur de 14 heures par mois.

Bulletin d'infos municipales

Monsieur le Maire rappelle qu'une feuille d'informations municipales paraît tous les ans au printemps.

Le responsable de la commission, Monsieur Christian Vautherot, propose de réunir les membres le lundi 18 avril pour l'élaboration de cette feuille d'informations.

Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 17 mai 2016 à 20h30

La séance est levée à 23h20

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2016-19 : Vote des taux des contributions directes
2016-20 : Vote du budget principal pour 2016
2016-21 : Vote du budget forêt pour l'année 2016
2016-22 : Vote du budget assainissement pour l'année 2016
2016-23 : Vote du budget eau pour l'année 2016
2016-24 : Vote des indemnités des élus pour l'année 2016
2016-25 : Stand de tir – mise à disposition d'un terrain communal
2016-26 : Agenda accessibilité Ad'AP
2016-27 : Diagnostic éclairage public

Sujets abordés :

Da : Bureau de vote Lusans
Db : Compte-rendu réunion garants
Dc : Marché de printemps APE
Dd : Manifestations prévue par l'ELAN
De : Compte-rendu réunion mesures compensatoires projet éolien
Df : Réception de travaux station épuration lot 1
Dg : Point sur la situation du schéma départemental de coopération intercommunale
Dh : Baume Les Dames Athlétisme – demande de salle
Di : Garde champêtre
Dj : Bulletin d'infos municipales
Dk : Date de la prochaine réunion